

ANALYSE

CRÉDIT ET ENDETTEMENT DES MÉNAGES : ANALYSE DES DONNÉES DE LA CENTRALE DE CRÉDITS AUX PARTICULIERS

Rapport 2018, données 2017



Chaque année, à la même période, la Banque Nationale de Belgique, publie les chiffres de la Centrale des Crédits aux particuliers. Financité propose une mise en perspective des principales évolutions.

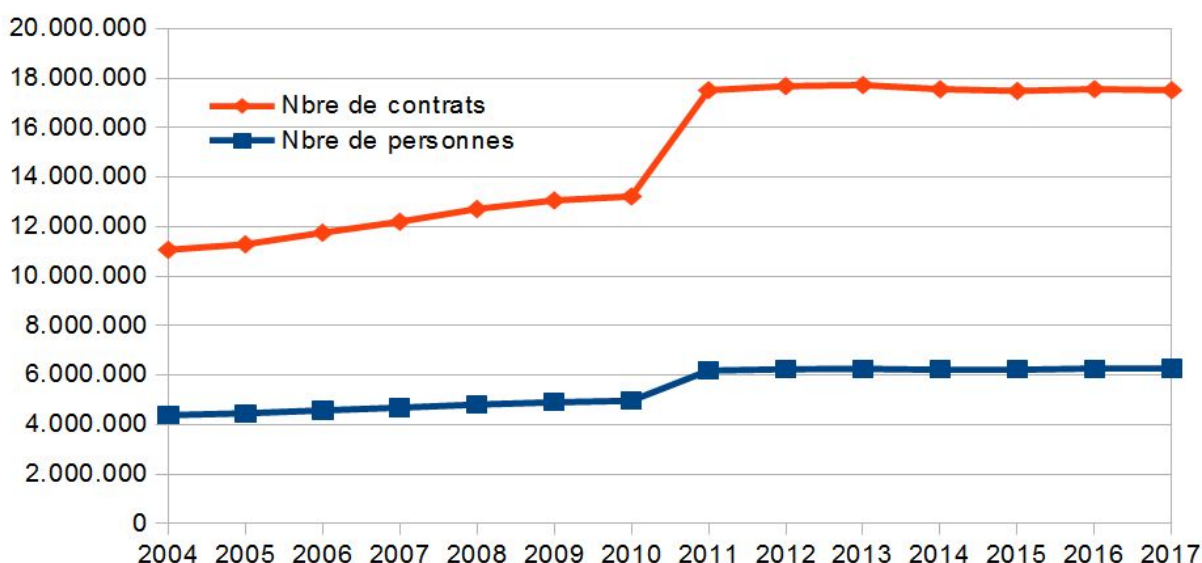
Évolution du marché du crédit aux particuliers

Cette section présente les évolutions générales du marché du crédit aux particuliers. Les caractéristiques des contrats défaillants seront abordées dans la seconde section.

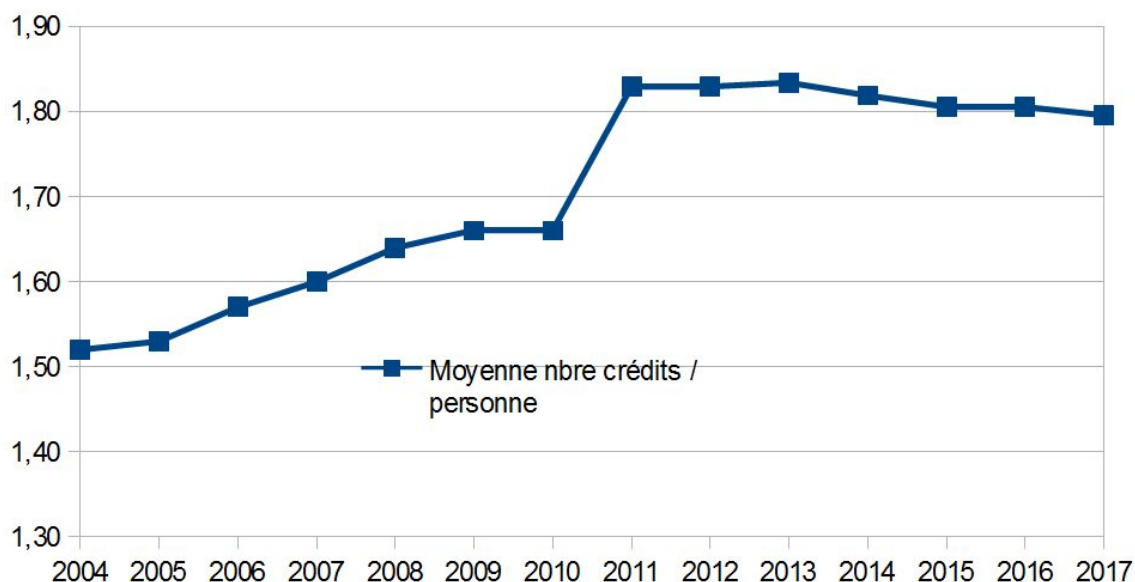
Nombre de clients, de crédits et de crédits par client

En 2017, on observe simultanément une légère croissance du nombre d'utilisateurs de crédit (+0,1 % par rapport à fin 2016, pour un total de 6.263.062 emprunteurs) et une contraction du nombre total de crédits ouverts fin 2017 (-0,5%) : cela aboutit à un léger fléchissement du nombre de crédit moyen par emprunteur.

Graphique 1 - Évolution du nombre de personnes et de contrats enregistrés



Graphique 2 - Évolution du nombre moyen de contrats par emprunteur



1,80 crédit par emprunteur en Belgique : très léger fléchissement en 2017 !

Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2017 - Calculs : Réseau Financité

Caractéristiques des contrats

Type de crédits¹

Octroyés en 2017

En 2017, le nombre de crédits octroyés subit un recul significatif de -12,8 % par rapport à 2016 : 1.419.286 contrats en 2017 contre 1.627.006 en 2016.

La forme de crédit la plus octroyée reste le prêt à tempérament (44,9 % contre 41,0 % en 2016) suivie par le prêt hypothécaire (27,6 % contre 32,3 % en 2016) et l'ouverture de crédit (20,7 % contre 21,9 % en 2016). Puisque le marché du crédit a subi un recul significatif, le nombre absolu de crédits octroyés en 2017 par type est en baisse pour tous les types à l'exception des ventes à tempérament, qui passent de 78.845 contrats en 2016 à 96.622

¹ Les définitions des différents types de crédit à la consommation sont disponibles dans l'annexe 1 de la présente analyse.

contrats en 2017.

Stock des contrats de crédits fin 2017

Le type de contrat de crédit le plus répandu reste l'ouverture de crédit bien que ce dernier subisse pour la quatrième année consécutive une baisse, pour représenter 53,5 % des crédits en cours fin 2017, contre 58,7 % en 2012. Les contrats en cours sont : des ouvertures de crédit (53,5 %), des contrats hypothécaires (27,3 %), des prêts à tempérament (17,6 %) et, enfin, les ventes à tempérament (1,6 %).

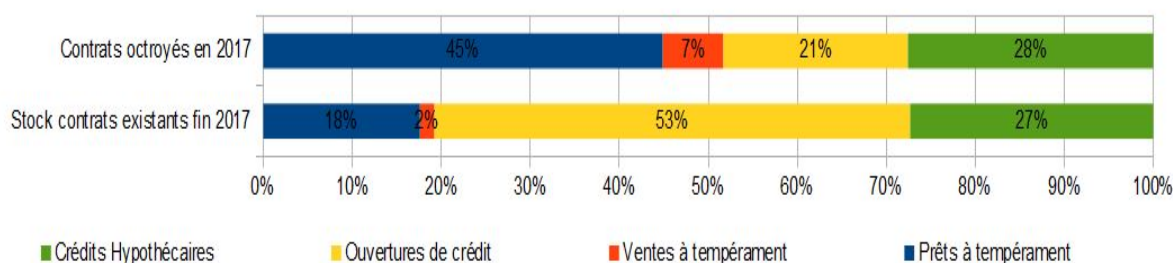
Depuis 2012, les ventes à tempérament occupent une part faible du marché, dont la constante décroissance du nombre de contrat marque toutefois un arrêt en 2017 (1,6 % en 2017 contre 1,5 % en 2016 et 2,7 % en 2012).

Les ouvertures de crédit subissent elles aussi une érosion de leur part de marché, qui, en revanche, demeure le crédit dominant le marché (53,5 % en 2017, 58,7 % en 2012).

La tendance est en revanche une hausse permanente des prêts à tempérament, dont la croissance tant en nombre qu'en part de marché s'observe depuis 2014 : 17,6 % en 2017, contre 14,5 % en 2012 tout comme les crédits hypothécaires : 27,3 % du marché en 2017, contre 24,1 % en 2012.

Le recul net du nombre de nouveaux contrats hypothécaires (391.289 contrats en 2017 contre 524.893 en 2016) est expliqué par la banque Nationale par une réduction importante du nombre de refinancements.

Graphique 3 - Répartition du total des contrats existants fin 2017 et des nouveaux contrats octroyés en 2017, classés par type (en % du total)



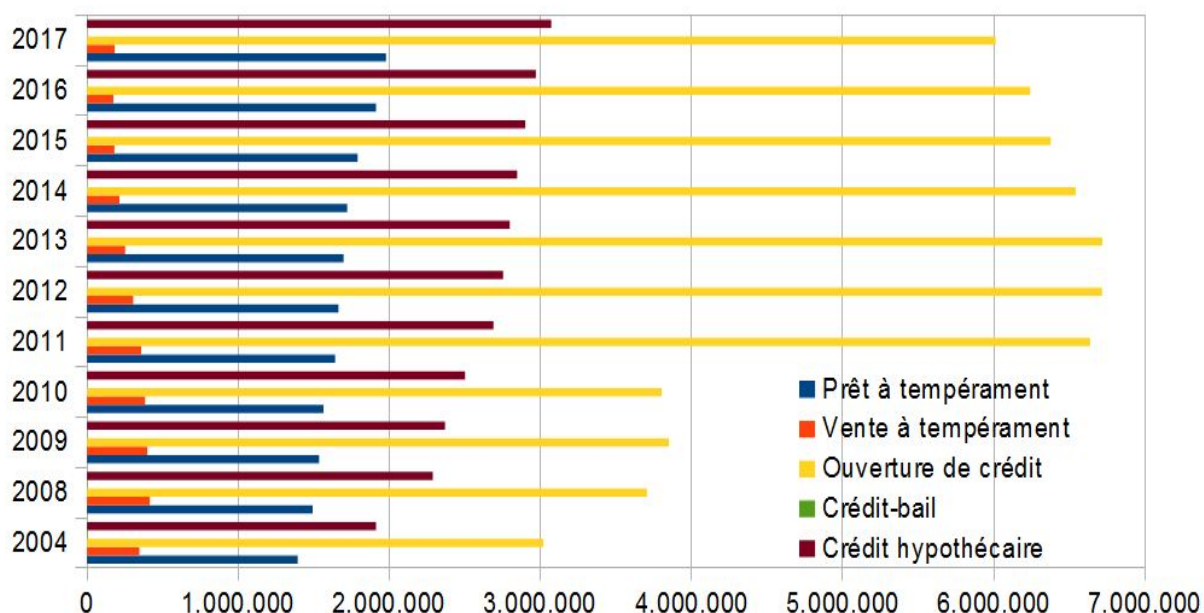
Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2017 - Calculs : Réseau Financité

Ce graphique illustre la place importante qu'occupent les prêts à tempérament dans l'ensemble des contrats octroyés en 2017 (45 %) alors qu'ils représentent moins d'un quart

du stock de contrats à fin 2017. A contrario, alors que les ouvertures de crédits ne représentent que 21 % des contrats ouverts en 2017, leur stock total fin 2017 représente encore 53 % des contrats, chiffre très important bien qu'en recul depuis 2012).

Ces situations contrastées s'expliquent par la nature même des contrats ; d'un côté, les prêts à tempérament, qui ont des durées déterminées généralement inférieures à 5 ans, et dont une partie est même inférieure à un an. Au total donc, ils contribuent de manière modeste à l'augmentation du stock total, car si beaucoup de contrats sont signés chaque année, beaucoup également se clôturent. C'est très différent quand on regarde les ouvertures de crédit, dont la durée est indéterminée. A priori, une fois obtenu, il intégrera pour toujours le stock des crédits quand bien même il n'est pas utilisé. Une anomalie, selon nous, qui pourrait être corrigée par une extinction naturelle des ouvertures de crédit non activées, ou par la disparition pure et simple de la notion même de crédit à durée indéterminée : un endettement « infini » étant très certainement un indicateur de mal endettement, voir de surendettement.

Graphique 4 - Évolution des parts de marché selon le type de contrat (nombre de contrats)



Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2017 - Calculs : Réseau Financité

Montants moyens des crédits

Les montants moyens augmentent pour les crédits hypothécaires et les ouvertures de crédit, les autres formes de crédit observent une baisse (des prêts et ventes à tempérament).

La hausse des montants octroyés en matière de crédits hypothécaires peut s'expliquer par l'évolution des prix sur le marché immobilier. Les raisons des évolutions concernant les autres types de crédit sont en revanche inaccessibles puisque l'on ne connaît pas la destination précise de ces crédits.

Tableau 1 - Montant moyen des contrats en cours par type, 2015-2017, en €

Montant moyen des contrats en cours	2015	2016	2017
Prêts à tempérament	17.133 €	16.823 €	16.896 €
Ventes à tempérament	5.106 €	4.546 €	3.922 €
Ouvertures de crédit	2.671 €	2.730 €	2.720 €
Crédits hypothécaires	88.736 €	90.830 €	94.345 €

Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2017 - Calculs : Réseau Financité

Évolution générale des défauts de paiement des particuliers

Les caractéristiques des contrats dénoncés pour défaillance auprès de la Centrale des crédits permettent d'analyser les caractéristiques de l'endettement des particuliers. Cette section est limitée à une description de l'évolution des contrats défaillants. Au sein de la section qui suit, les caractéristiques des contrats défaillants seront analysées plus précisément, afin de favoriser une prévention du surendettement plus efficiente.

Après 10 ans de hausse, enfin une première baisse des contrats et des emprunteurs en défaut de paiement !

Depuis 2009, une tendance régulière s'était installée tant dans la hausse des taux de contrats défaillants que dans celle des clients défaillants : cet état de fait n'était pas une fatalité, ni la conséquence inévitable de la crise économique-financière.

Il est nécessaire d'insister sur le fait que les professionnels du crédit (tous types confondus) ont des moyens à leur disposition pour réduire le nombre de défaut. La poursuite de cette hausse des défaillances pendant ces longues années exprime le fait que malgré les coûts que peuvent générer ces défaillances, ces dernières permettent précisément de maximiser leurs profits. Autrement dit, un peu de casse ne fait pas de mal aux bénéfices, loin s'en faut !

2017 marque cependant une interruption salutaire dans cette hausse continue !

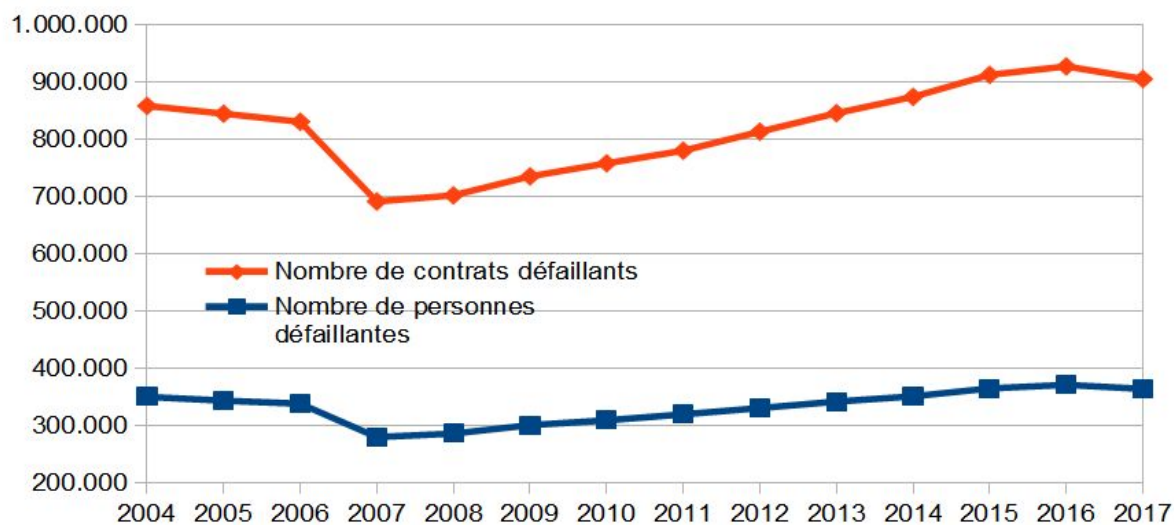
Fin 2017 : 363.573 emprunteurs sont défaillants (-1,9 % par rapport aux 370.701 emprunteurs défaillants fin 2016) et 541.114 contrats sont en défaut (-2,7 % par rapport aux 555.936 contrats défaillants fin 2016).

Les explications sont toutefois difficiles à identifier : amélioration économique générale ? Recul de la part de marché des ouvertures de crédit, qui est un type de crédit grand pourvoyeur de défauts ? Rien en tout cas ne permet d'imputer cette amélioration à une pratique plus responsable des professionnels du crédit.

Pour cette raison, il nous semble utile de maintenir les remarques faites lors de l'édition précédente.

C'est sur ces chiffres qu'il est permis de questionner le rôle et l'efficacité des dispositifs de lutte contre le mal-endettement, le surendettement en Belgique. En effet, il n'est pas acceptable que cette croissance perdure : si des réformes doivent être mises en œuvre afin de rendre plus efficace la lutte contre les défauts de paiement « évitables », elles doivent être mises en œuvre. La détection précoce des difficultés financières des clients, telle que développée en France, semble ouvrir à cet égard de belles perspectives.

Graphique 5 - Évolution du nombre de personnes et de contrats défaillants (2004-2017)



Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2017 - Calculs : Réseau Financité

Baisse du montant des arriérés

Baisse du montant total des arriérés pour la seconde année consécutive : - 4,1 %

Et baisse ...

du montant moyen des arriérés par contrat : -1,5 % (5.525 €)

Si on distingue l'évolution des arriérés par type de crédit, ceux des crédits hypothécaires et des ouvertures de crédit progressent, alors qu'ils reculent pour les ventes et les prêts à tempérament.

Tableau 2 - Évolution des montants arriérés (en milliers d'euros)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Arriérés, Montant exigible	2.549.000	2.722.000	2.964.000	3.108.000	3.152.829	3.118.771	2.989.721
Évolution annuelle en %		+6,8%	+8,89%	+4,9%	+1,4%	-1,1%	-4,1%

Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2017 - Calculs : Réseau Financité

L'ensemble des données résumées ci-dessus nous indique que :

- Le nombre de contrats par emprunteur fléchit très légèrement (1,80 contre 1,81 en 2016) ;
- La hausse du nombre d'emprunteurs défaillants s'interrompt en 2017, enfin. Le taux passe en 2017 à 5,8 % (soit 3,7 % de la population) alors qu'il était de 5,9 % en 2016 ;
- La hausse du nombre de contrats défaillants s'interrompt en 2017. Le taux passe en 2017 à 4,8 % alors qu'il était de 4,9 % en 2016 ;
- Le montant moyen des arriérés par emprunteur défaillant poursuit une réduction amorcée en 2015 et atteint la somme de 8.223€ fin 2017 ; les montants moyens des arriérés pour les prêts hypothécaires sont de 41.373€ (soit une augmentation de 0,8 % en 2017).

Depuis 2007, le nombre d'emprunteurs et de contrats défaillants n'ont fait que croître. Fin 2017, enfin, on observe une pause.

Cette évolution positive n'est toutefois pas imputable à des mesures spécifiques prises par le secteur financier pour prévenir le surendettement. Elle trouve sans doute son explication dans une amélioration des circonstances économiques des emprunteurs et dans un recul, visible depuis 2013, de la part des ouvertures de crédit dans le total des

crédits ouverts fin 2017.

Les recommandations² que nous répétons depuis plusieurs années quant aux développements qui seraient utiles à mettre en place au sein de la Centrale restent bel et bien d'actualité.

Caractéristiques des défauts de paiement

Types de contrats

Il y a différentes façons d'analyser les défauts de paiements en fonction des types de contrats.

En effet, les données peuvent être analysées individuellement (en regardant uniquement un certain type de contrat) ou, au contraire, replacées dans leur environnement (on parlera, par exemple, de parts de marché).

Les exemples ci-dessous illustrent les différences intrinsèques de ces différentes approches :

- Le taux de défaillance d'un type de contrat (par exemple : un peu plus d'un crédit hypothécaire sur 100 est défaillant (1,02 %) en 2017).
- La part de contrats défaillants d'un certain type par rapport aux autres (par exemple : les ouvertures de crédits défaillantes comptent pour 56,9 % de l'ensemble des contrats défaillants en 2017).

Le premier est le reflet de la nature même d'un produit, tandis que le second permet de mesurer l'importance relative des défauts de paiements entre les différents types de crédits.

Taux de défaillances/d'arriérés

Avec respectivement 23,1 % des contrats de vente à tempérament et 8,0 % des prêts à tempérament défaillants, ces deux formes de crédit décrochent la palme du taux de défaillance le plus élevé.

Toutefois, ces deux types de crédit ne représentent que 19,2 % du marché du crédit.

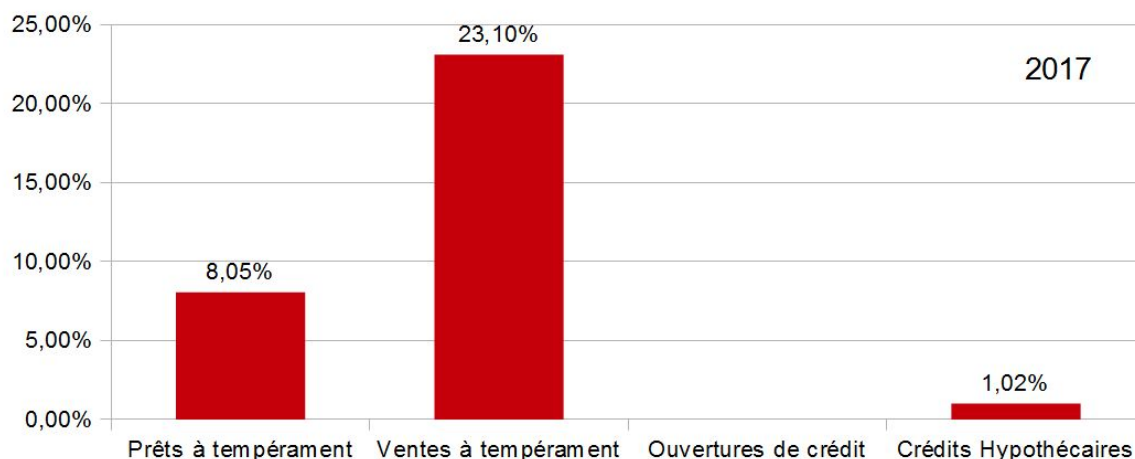
Avec 1,02 % de taux de défaillance, le crédit hypothécaire est le meilleur élève, et c'est tant mieux quand on sait qu'en moyenne, l'arriéré est de 41.694 € et que sa part de marché est de 27 %.

Il n'est, en revanche, toujours pas possible de calculer le taux de défaillances des ouvertures de crédits (OC) rapporté aux ouvertures actives (ceci explique l'absence de taux

² Olivier Jérusalmy, 2015, « Centrale des crédits aux particuliers : statistiques 2014 », Réseau Financité, disponible sur : https://www.financite.be/sites/default/files/references/files/ccp_evolutions_saillantes_en_2014.pdf, p.13-14

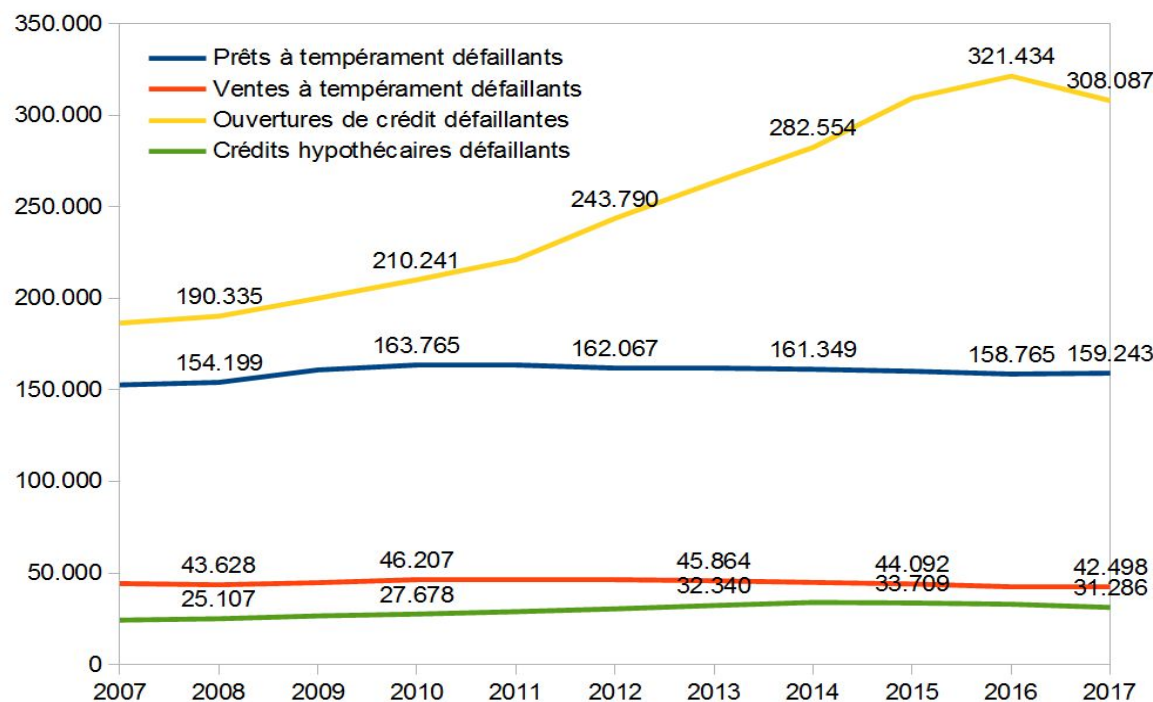
illustré dans le graphique suivant).

Graphique 7 - Taux de défaillance par type de crédit en 2017



Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2017 - Calculs : Réseau Financité

Graphique 8 : Évolution des contrats de crédits en défaut de paiement, par type de crédit (2007-2017)



Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2017 - Calculs : Réseau Financité

Part des contrats défaillants

57 % des crédits défaillants sont des ouvertures de crédit, recul de 1 % en 2017, après 9 ans de hausse !

Le plus grand nombre de contrats défaillants provient des ouvertures de crédit (56,9 %).

Ce chiffre nous semble d'autant plus important que le nombre de défaillances des ouvertures de crédit ne peut être rapporté sur le nombre d'ouvertures actives.

Il semble dès lors essentiel que la Centrale des crédits différencie les ouvertures de crédits actives de celles qui ne le sont pas. Cela permettrait d'avoir une analyse correcte de leur taux de défaillance.

Évolution des parts de marché des crédits en défaut de paiement, par type de crédits

Type de prêteur

La Centrale des crédits distingue, parmi les prêteurs agréés, les banques (agréées par la Banque nationale de Belgique) des autres types de prêteurs. Dans son rapport, les banques sont dénommées « établissements de crédit » et les autres « autres institutions ». La même terminologie a été adoptée dans cette analyse.

Nombre et montants des crédits défaillants par type de prêteur

En moyenne, 8,7 % des crédits octroyés par les organismes non bancaires sont défaillants (tous types de crédit confondus), alors que ce taux est de 3,4 % pour les banques.

Tout type de crédit confondu, tout type de prêteur confondu, 4,8 % des crédits sont défaillants fin 2017(4,9 % fin 2016).

Comme nous l'avons déjà souligné, en ce qui concerne les statistiques de 2012 à 2017, cela porte à croire que ces autres institutions sont moins attentives aux risques de surendettement et que leur modèle économique leur permet une maximalisation de leurs profits malgré ce taux de défaillance plus élevé.

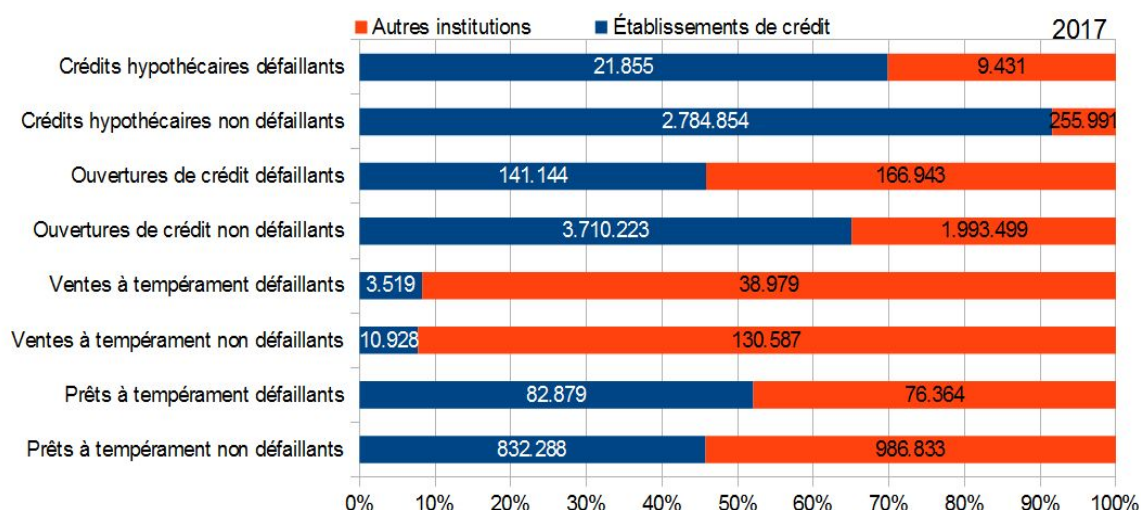
Toutefois, il est nécessaire de nuancer notre propos, car si l'on détaille l'observation des défaillances par types de crédit, on constate qu'en matière de prêt à tempérament (PAT), les banques sont moins performantes que les autres institutions : ces trois dernières années, leur part de marché est inférieure au taux de défaillance. En 2016, les valeurs sont les suivantes : 46,3 % des PAT en 2017 ont été octroyés par des banques qui génèrent 52 % des PAT défaillants. Depuis plusieurs années, on observe également une contraction de la part de marché des banques pour ce type de crédit.

On a du mal à comprendre comment les banques s'y prennent pour être contre

performantes sur ce produit ! Elles ont à leur disposition des données internes de qualité bien plus nombreuses pour réaliser des analyses de solvabilité comparées à leurs concurrents non bancaires.

Les graphiques ci-dessous illustrent ces différences de performances : alors que 37,7 % des ouvertures de crédits sont accordées par des « autres institutions », ces dernières sont responsables de 55,8 % des ouvertures de crédits défaillants (respectivement donc, 62,3 % des contrats mais seulement 44,2 % des défaillances pour les banques). De même, alors qu'à peine 8,6 % des prêts hypothécaires sont consentis par d'autres institutions, celles-ci sont responsables de 30,1 % des prêts hypothécaires défaillants (respectivement donc, 91,4 % des contrats mais seulement 69,9 % des défaillances pour les banques)

Graphiques 9 – Contrats de crédits hypothécaire, d'ouvertures de crédit, de ventes et de prêts à tempérament en cours et défaillants par type de prêteurs (en nombre et en part)



Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2017 - Calculs : Réseau Financité

Ces différences significatives sont la preuve que les acteurs du marché n'ont pas tous la même compréhension, ni la même pratique du crédit « responsable ». Elles illustrent également qu'il est possible de fournir des crédits de manière profitable tout en limitant le nombre de défauts. La Centrale des crédits devrait fournir des statistiques quant à l'identité des prêteurs (et l'intervention éventuelle d'intermédiaires), tant sur le nombre total de contrats que sur le nombre de contrats défaillants. Étant donné le nombre important de prêteurs agréés, elle devrait fournir ces statistiques à tout le moins pour les prêteurs les plus importants (par exemple, ceux qui comptent pour plus d'1 % du nombre

de contrats).

Cela serait une information utile pour le consommateur qui pourrait choisir le prêteur le plus sûr, par exemple et cela participerait à une première correction dans l'asymétrie d'information flagrante qui existe entre d'une part les consommateurs et d'autre part les institutions financières. Ce correctif serait d'autant bienvenu que le marché bancaire est extrêmement concentré. En outre, compte tenu de l'attention de l'industrie financière quant à son image et sa réputation, la publicité faite sur les différences de pratiques jouerait naturellement en faveur d'une promotion de pratique plus responsable, aucune institution n'ayant l'envie d'être en bas du classement.

Nombre d'emprunteurs défaillants en fonction du nombre de contrats souscrits

La proportion des emprunteurs défaillants augmente avec le nombre de contrats souscrits

Non seulement, ce qui est intuitif, le nombre de défaillance (d'au moins un crédit) augmente en fonction du nombre de crédits souscrits par l'emprunteur. On constate également que plus l'emprunteur a souscrit de crédits, plus il a de risque d'être en défaillance sur l'ensemble de ses crédits (le risque que mes crédits soient tous défaillants augmente avec le nombre de crédits souscrits – donc quand on souscrit 4 contrats, par exemple, le risque d'avoir un problème avec un seul des contrats est très rare (4 %) alors que celui d'être en difficulté avec les 4 crédits est lui de 71,6 %).

Graphique 10 - Répartition des emprunteurs défaillantes en fonction du nombre de contrats souscrits

Emprunteur défaillant avec	1 contrat souscrit	2 contrats souscrits	3 contrats souscrits	4 contrats souscrits	5 contrats souscrits et +	Total
1 contrat défaillant	128.825 66,1 %	34.163 17,5 %	15.769 8,1 %	8.240 4,2 %	7.871 4,0 %	194.918
2 contrats défaillants	n.a	59.527 67,1 %	17.585 19,3 %	6.622 7,5 %	5.014 5,6 %	88.748
3 contrats défaillants	n.a	n.a	30.548 70,3 %	8.513 19,6 %	4.395 10,1 %	43.456
4 contrats défaillants	n.a	n.a	n.a	14.518 71,6 %	5.757 28,4 %	20.275
5 contrats et + défaillants	n.a	n.a	n.a	n.a	16.176 100 %	16.176
Total des personnes défaillantes						363.573

Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2017 - Calculs : Réseau Financité

Mesures du surendettement

Plus restrictives que les données relatives aux contrats défaillants, les données relatives au règlement collectif de dettes constituent un premier indicateur du niveau de surendettement des ménages en Belgique. En effet, les personnes qui ont recours au règlement collectif de dettes sont dans une situation de surendettement avérée. Cependant, un nombre important de situations de surendettement sont réglées à l'amiable, entre autres avec l'aide de médiateurs de dettes agréés, mais également avec l'aide de médiateurs non agréés, ainsi qu'avec l'aide d'avocats, de notaires et d'huissiers. Par ailleurs, tous les ménages en situation de surendettement ne font pas appel à ces professionnels. Malheureusement, nous ne disposons pas de données permettant de mesurer avec précision le nombre de personnes faisant appel aux services des différents professionnels.

Évolution du surendettement

Pour la deuxième année consécutive, le nombre de procédures en cours de règlement collectif de dettes diminue en 2017.

Revenons sur les données du règlement collectif de dettes : le nombre d'avis d'admissibilité était constamment en hausse depuis 2008. La croissance observée, qui s'est toutefois infléchie à partir de 2013, a fait la place à deux années de baisse.

Notons que depuis 2008, parmi les dossiers admissibles, le nombre de règlements à l'amiable est toujours en hausse. En ce qui concerne le nombre de règlements judiciaires, il poursuit sa courbe descendante après une brève stabilisation en 2015.

Tableau 4 - Règlement collectif de dettes

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'avis d'admissibilité	70.167	78.147	87.125	94.863	101.155	107.103	X	X	X	
Évolution en %		+11,4%	+11,5%	+8,9%	+6,6%	+5,9%	X	X	X	
Procédures en cours au 31/12			76.179	83.886	89.024	92.362	97.065	97.636	95.569	93.565
Dont suivis de règlements amiables			24.031	25.594	28.249	33.773	34.836	37.384	42.999	44.998
Dont suivis de règlements judiciaires			4.588	4.140	3.925	3.752	3.402	3.461	3.383	3.106

Nature des dettes

Le règlement collectif de dettes est en partie utilisé par des personnes n'ayant pas de contrat de crédit.

Les données du tableau suivant montrent que 29,6 % des personnes en règlement collectif de dettes n'ont pas de problème de remboursement de leur crédit(s) ou n'ont tout simplement pas de crédit en cours. Celles-ci rencontrent donc des difficultés à d'autres niveaux (paiement des soins de santé, des factures d'énergie et de téléphonie, de loyers, de dettes fiscales, etc).

Une façon de prévenir le surendettement via ces autres sources, peut être le développement de services pré-payés. Néanmoins, il faudrait, dans ce cas, veiller à ce que les services de base tels la fourniture d'énergie reste accessible à toute personne et en particulier, aux usagers faibles.

Tableau 5 - Règlement collectif de dettes (RCD) et nombre de contrats de crédit

	RCD en cours	Pourcentage
Personnes sans contrat de crédit	21.566	23,0%
Personnes avec un ou des contrats de crédit mais sans aucun retard de paiement	6.178	6,6%
Personnes avec un contrat défaillant	21.211	22,7%
Personnes avec deux contrats défaillants	17.512	18,7%
Personnes avec trois contrats défaillants	12.715	13,6%
Personnes avec quatre contrats défaillants	7.504	8,0%
Personnes avec cinq contrats défaillants ou plus	6.879	7,4%

Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2017 - Calculs : Réseau Financité

Conclusions

- 2017 : le mal-endettement et le surendettement connaissent une légère accalmie, après 9 ans de croissance continue ;
- 4,8 % de contrats défaillants : recul de 0,1 % point par rapport à 2016

- 5,8 % d'emprunteurs avec un défaut de paiement (soit 3,7 % de la population)
- Ces deux indicateurs reculent de 0,1 % point chacun par rapport à 2016
- 57 % des défauts de paiement correspondent à des ouvertures de crédit !
- Qui génère le plus de défauts de paiement ? Proportionnellement, les « autres institutions » financières sont toujours les premières de la classe. Leur taux de défaut moyen est de 8,7 %, contre 3,4 % pour les banques.
- L'accalmie observée cette année est bienvenue. Elle marque l'arrêt d'une croissance continue depuis 2007, et permet in extremis d'éviter la célébration de 10 ans de détérioration. En revanche, ce qui reste déplorable, c'est que cette accalmie ne soit pas due à des mesures prises par le secteur. Dès lors, nos recommandations passées³ restent donc malheureusement toujours aussi pertinentes, mais avant cela, invitons la CCP à très sérieusement envisager de traiter ses données afin de pouvoir constituer un outil de simulation des taux de risques de défaut. Si les développements sont certes importants pour y parvenir, quel magnifique outil de prévention il pourrait devenir !

Les statistiques de la Centrale ne permettent actuellement pas de connaître le niveau d'endettement réel d'un consommateur. En effet, **pour des contrats défaillants, les données de la Centrale des crédits ne sont pas mises à jour**, or, il semble primordial de pouvoir suivre l'évolution des arriérés de ces contrats en vue de mieux prévenir le surendettement.

En deuxième lieu, il nous semble important que la Centrale des crédits dispose de données permettant de **faire la différence entre les ouvertures de crédit actives et celles qui ne le sont pas et qu'elle opère cette distinction dans ses rapports**. En effet, le taux de défaillance des ouvertures de crédit est totalement faussé de ce fait.

Troisièmement, les organismes non bancaires (appelés « autres institutions ») semblent avoir globalement une **politique insuffisante en termes de prévention du surendettement**. En effet, leurs ratios de défaillance¹ sur les ouvertures de crédits et contrats hypothécaires sont bien plus importants que ceux des établissements bancaires. **Il est dès lors indispensable que la Centrale des crédits étudie et publie les informations quant à l'identité de ces établissements, ainsi que leurs intermédiaires.**

Quatrièmement, il semble évident que la Centrale devrait fournir les informations détaillées sur la **situation des personnes ayant conclu 5 contrats ou plus**, plutôt que de regrouper tous ces cas en une seule catégorie, afin de pouvoir appréhender le ratio de défaillance⁴ en fonction du nombre précis de contrats. Il s'agit donc de communiquer le

³ Voir note n°1.

⁴ Nombre de contrats défaillants divisé par le nombre de contrats OU montant des arriérés divisé par les montants totaux prêtés.

nombre de personnes ayant six, sept,... contrats, ainsi que le nombre de personnes défaillantes dans ces différentes catégories. Pour de bonnes pratiques sur le marché, il pourrait être également utile de connaître quels acteurs réalisent ces 4ème, 5ème et Xème... prêts afin de vérifier la pertinence de leur analyse de risque, mais aussi sur la manière dont ils mettent en œuvre leurs obligations d'information et de conseil.

Toutes ces informations auraient un effet déterminant sur les pratiques des prêteurs dans le sens de la responsabilisation et dès lors, sur l'efficacité de la Centrale des Crédits dans la lutte contre le surendettement. Il suffit donc de le vouloir.

Olivier Jérusalmy

Janvier 2018

Annexe 1 : Les différentes formes de crédit à la consommation, (telles que décrites sur le site du SPF Économie⁵)

Le prêt à tempérament

Le prêt à tempérament est un prêt à durée déterminée et mensualités fixes.

La période durant laquelle l'emprunt doit être remboursé est fixé à l'avance. Chaque mois, vous devez payer le même jour (par ex. : le 5 de chaque mois) un montant fixe.

La vente à tempérament

On parle de vente à tempérament quand vous achetez un bien ou un service et que vous payez le prix en plusieurs mensualités fixes.

Une forme particulière est le « crédit ballon », bien qu'il puisse être un prêt à tempérament. Le plus souvent, il vous permet de financer une voiture. Vous remboursez le crédit à l'aide de petites mensualités et d'un grand montant à la fin du contrat. Pour payer celui-ci, vous avez le choix entre trois options.

- Vous payez le montant et gardez la voiture ;
- Vous payez le montant en rendant la voiture ;
- Vous payez le montant en rendant la voiture et achetez une autre voiture que vous financez éventuellement à l'aide d'un crédit.

⁵ <https://economie.fgov.be/fr/themes/services-financiers/credit-la-consommation/les-differentes-formules-du>

Avantage : vous pouvez toujours rouler avec une voiture relativement neuve.

Inconvénient : vous êtes toujours en train de payer.

Attention : lisez bien les conditions d'utilisation de la voiture. Par exemple, le contrat indique souvent le nombre de kilomètres maximum que vous pouvez parcourir sans devoir payer de frais supplémentaires.

Le crédit ballon se différencie d'un crédit-bail (« leasing ») par le fait que vous êtes immédiatement propriétaire de la voiture. Dans le cas d'un crédit-bail, le prêteur-crédit-bailleur est propriétaire jusqu'à la fin du contrat, moment où vous avez le choix d'acheter la voiture.

Faites attention aux publicités vantant un crédit voiture avec lequel vous payez de petites mensualités, il s'agit souvent d'un crédit ballon.

Le vendeur ne peut pas vous demander de payer un quelconque montant avant que le contrat de crédit n'ait été signé. Même si votre demande de crédit est acceptée, le vendeur ne peut pas vous demander de payer un acompte. Vous pouvez parfaitement encore refuser l'offre de crédit. Ce n'est qu'au moment où vous aurez signé le contrat de crédit que votre vendeur pourra vous demander le paiement d'un acompte.

Soyez attentif lors du paiement d'un acompte au comptant.

Dans la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, il est interdit de payer en cash des montants qui dépassent 3.000 euros.

L'ouverture de crédit

Avec une ouverture de crédit vous disposez d'une réserve d'argent qui peut être utilisée en fonction de vos besoins, souvent grâce à une carte.

Le crédit hypothécaire

Emprunt qui a pour objet le financement de l'acquisition ou la conservation de droits réels immobiliers, généralement le droit de propriété ¹. Le montant du prêt englobe généralement le coût de l'achat du bien ainsi que divers frais comme les frais de notaires ou d'enregistrement.

Il découle de cette définition qu'est considéré comme un crédit hypothécaire au sens de la loi ² :

1. le crédit garanti par une hypothèque ou un privilège sur un immeuble ou par le nantissement d'une créance garantie de la même manière ;
2. la créance résultant de la subrogation d'une ou plusieurs tierces personnes dans les droits d'un créancier privilégié sur un immeuble ;
3. le crédit stipulant le droit de requérir une garantie hypothécaire, même si ce droit

est stipulé dans un acte distinct ;

4. le crédit sur garantie lorsqu'une garantie hypothécaire est consentie au profit de la caution ou du garant.

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter pour organiser avec votre groupe ou organisation une animation autour d'une ou plusieurs de ces analyses.

Cette analyse s'intègre dans une des 3 thématiques traitées par le Réseau Financité, à savoir :

Finance et société : Cette thématique s'intéresse à la finance comme moyen pour atteindre des objectifs d'intérêt général plutôt que la satisfaction d'intérêts particuliers et notamment rencontrer ainsi les défis sociaux et environnementaux de l'heure.

Finance et individu : Cette thématique analyse la manière dont la finance peut atteindre l'objectif d'assurer à chacun, par l'intermédiaire de prestataires « classiques », l'accès et l'utilisation de services et produits financiers adaptés à ses besoins pour mener une vie sociale normale dans la société à laquelle il appartient.

Finance et proximité : Cette thématique se penche sur la finance comme moyen de favoriser la création de réseaux d'échanges locaux, de resserrer les liens entre producteurs et consommateurs et de soutenir financièrement les initiatives au niveau local.

Depuis 1987, des associations, des citoyens et des acteurs sociaux se rassemblent au sein du Réseau Financité pour développer et promouvoir la finance responsable et solidaire. Le Réseau Financité est reconnu par la Communauté française pour son travail d'éducation permanente.